

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 19 mai à 20h30

Le 19 mai 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERELLI Alain, maire de Vaulx.

**Date de la convocation :** 15 mai 2017

**Nombre de Conseillers en exercice :** 15

**Etaient présents :** MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, VENDRASCO Isabelle, MARCHAND Chantal, FANTINI Cécile, WURTZ François, LAFONT Michaël, FAVRE Valérie (arrivée à 20h47), BOCQUET Christophe (arrivé à 20h50), CADOUX Frédéric, VERNEY Cédric, GIRARDY Stéphane

**Etaient absents excusés :** PARENT Marie-Claire, MESSINA Jonathan

**Procurations :** PARENT Marie-Claire à FANTINI Cécile  
MESSINA Jonathan à CONTAT Pascal

**A été désignée secrétaire de séance :** MARCHAND Chantal

**1) Approbation du procès-verbal du 28 avril 2017**

L'approbation est reportée à une prochaine séance.

**2) Compte rendu des décisions prises par délégation**

Décision du 09-05 -2017 : travaux fauchage-élagage attribués à l'Etablissement Laurent FARAMAZ

- Taux horaires :
- Fauchage accotement : 43,00 € HT
- Elagage ramier : 58,00 € HT

- **Urbanisme :**

**3) Dossiers en cours**

Date	Autorisation	Pétitionnaire	Adresse	Parcelles	Objet	Avis de la commission
09/05/17	DP 74 292 17 X 0014	COUSIN Mickaël	597 route de Saint-Eusèbe VAULX	A 1 207	Remplacement d'un portail et portillon en fer noir par un portail et portillon en alu gris anthracite d'une hauteur de 1,70 m	Avis favorable
12/05/17	PC 74 292 17 X 0004	CONTAT Jean-Louis	8 chemin des Marguettes VAULX	A 528	Construction d'un abri à bois de 39m2 ossature bois fermé couvert toit tuiles couleur identique à maison habitation	Avis favorable
12/05/17	PC 74 292 17 X 0005	FANTINI Patrick	110 chemin Vers la Longée VAULX	A 1 022	Construction d'un garage indépendant de l'habitation principale et destiné au	Demande de pièces complémentaires

					stationnement de voitures et stockage outils de jardin	
16/05/17	PC 74 292 17 X 0006	SUREL Julien FONTAINE Estelle	25 avenue Franklin Roosevelt RUMILLY	A 1190 - A 913	Construction d'une maison d'habitation sur un niveau	Avis favorable

Arrivée de Madame Favre à 20h47

- **Intercommunalité:**  
**4) Transfert des terrains en zones d'activité économique**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil le projet de délibération soumis par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly ayant pour objet le transfert en pleine propriété de terrains situés en zones d'activité économique

---

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)  
Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),  
Vu les statuts de la Communauté de communes du Canton de Rumilly modifiés,  
Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2017\_DEL\_040 et 2017\_DEL\_041 en date du 10 avril 2017 relatives aux acquisitions de terrains en zones d'activité économique,

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, la compétence développement économique a été transférée à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette compétence intégrée aux statuts de la Communauté de Communes comprend notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, communément regroupées sous le terme générique de zones d'activité économique (ZAE).

Il est ici précisé qu'une prochaine délibération sera proposée au Conseil Communautaire et aux communes membres de la Communauté de Communes pour la détermination de l'ensemble des zones d'activités économiques concernées par le transfert de compétence.

Dans l'attente, il apparaît que la propriété de plusieurs terrains dans les ZAE des communes de Rumilly et de Vallières doit être transférée à la Communauté de communes, car des tiers acquéreurs souhaitent régulariser rapidement leur acte d'achat et notamment ceux qui bénéficient d'une promesse de vente.

La Communauté de Communes, à qui doivent être transférés ces terrains, prend désormais à sa charge les travaux d'aménagement de ces zones notamment la création d'une voirie et des réseaux.

Les terrains devant être cédés, en raison de l'urgence pour leur revente à des acquéreurs sont les suivants :

- **Sur la ZAE de Martenex, auprès de la commune de Rumilly :**

Section	Numéro	Superficie	Lieudit	Commune
C	2048-1746p-1838p-1837p (nouvellement cadastrées 2208-2212-2210)	2 548 m <sup>2</sup>	Martenex	Rumilly

Pour un prix de vente de 32 321,43 €.

- **Sur la ZAE des Champs Coudions - plateforme basse, auprès de la commune de Rumilly :**

**1. Un lot composé des parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Superficie	Lieudit	Commune
C	2091-2092-2009p-1986p	2 412 m <sup>2</sup>	Les Champs	Rumilly

			Coudions	
--	--	--	----------	--

Pour un prix de vente de 4 050,66 €.

**2. Un lot composé des parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Superficie	Lieudit	Commune
C	1921-1965	1 843 m <sup>2</sup>	Les Champs Coudions	Rumilly

Pour un prix de vente de 2 928,75 €.

**3. Un lot composé des parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Superficie	Lieudit	Commune
C	1986p-2009p (nouvellement cadastrées 2242-2244)	500 m <sup>2</sup>	Les Champs Coudions	Rumilly

Pour un prix de vente de 643,50 €.

**- Sur la ZAE des Champs Coudions - plateforme haute, auprès de la commune de Rumilly :**

**4. Un lot composé des parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Superficie	Lieudit	Commune
C	1963p-1942p-1944p-1946p	8 000 m <sup>2</sup>	Les Champs Coudions	Rumilly

Pour un prix de vente de 12 644,75 €.

Arrivée Christophe 20h51

**5. Un lot composé des parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Superficie	Lieudit	Commune
C	1944p-1946p-1948p-1970p	5 000 m <sup>2</sup>	Les Champs Coudions	Rumilly

Pour un prix de vente de 7 927,48 €.

**- Sur la ZAE Vers Uaz, auprès de la commune de Vallières: (vers terrain de foot)**

**6. Un lot composé des deux parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Superficie	Lieudit	Commune
B	2119-2120	1802 m <sup>2</sup>	Vers Uaz	Vallières

Pour un prix de vente de 19 383,35 €.

**7. Un lot composé des parcelles suivantes :**

Section	Numéro	Superficie	Lieudit	Commune
B	2077-2081-2085-2089-2097-2099	6722 m <sup>2</sup>	Vers Uaz	Vallières

Pour un prix de vente de 93 368,10 €.

**Soit la vente des terrains sus exposés :**

**- par la commune de Rumilly à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, pour un prix total de SOIXANTE MILLE CINQ CENT SEIZE EUROS ET CINQUANTE SEPT CENTIMES (60 516,57 €) ;**

**- par la commune de Vallières à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, pour un prix total de CENT DOUZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (112 751,45 €).**

Considérant que les modalités financières et patrimoniales du transfert des zones d'activité sont précisées à l'article L.5211-17 du CGCT comme suit :

« Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences. »

Considérant que le Conseil communautaire, par deux délibérations du 10 avril 2017, n°2017\_DEL\_040 et n°2017\_DEL\_041, a décidé à l'unanimité des voix d'approuver l'acquisition des terrains ci-dessus mentionnés auprès des communes de Rumilly et de Vallières.

Arrivée de Monsieur Bocquet à 20h50

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'approuver l'acquisition par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly des terrains sus mentionnés aux prix indiqués auprès des communes de Rumilly et de Vallières, au titre de sa compétence sur les zones d'activité économique,
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à signer tout acte ou document y afférent.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité** en raison de 2 abstentions (Mmes Vendrasco et Marchand) DECIDE :

- D'approuver l'acquisition par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly des terrains sus mentionnés aux prix indiqués auprès des communes de Rumilly et de Vallières, au titre de sa compétence sur les zones d'activité économique,
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à signer tout acte ou document y afférent.

## **5) PLUIH**

Madame VENDRASCO fait le point sur les questionnaires envoyés à la C3R.

La commission d'urbanisme s'est réunie. Elle a énuméré les 10 projets communaux en cours et à venir. Elle a travaillé sur l'enveloppe urbaine (chef-lieu et Biolley, seuls secteurs actuellement en assainissement collectif) : mise à jour avec les certificats d'urbanisme en cours, les permis de construire acceptés. Il a été demandé de retirer certaines dents creuses potentiellement inconstructibles. Le périmètre du PLU actuel a été surligné sur la carte. La Communauté de Communes souhaite réduire de 30 % les zones constructibles. Les modifications proposées par les membres de la Commission d'Urbanisme permettraient de réduire de 1ha70 la surface constructible pour Vaulx.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion aura lieu le 23 mai à la C3R au sujet du plan d'assainissement. Il va prendre rendez-vous avec Mme Lheureux, de la DDT, au sujet de l'assainissement du hameau de Mornaz, mais le dossier est délicat car Mornaz traverse la zone de captage de la station.

De plus, la station d'épuration n'est plus aux normes en raison des phosphates qu'elle ne filtre pas assez.

### **- Administration:**

## **6) Action Bien Vieillir**

- Mme Marchand en a déjà parlé la veille au soir lors de la réunion CCAS et également propose une rubrique dans le prochain vaulx'infos qui sortira fin juin, Monsieur Wurtz informe l'Assemblée que Conseil Départemental de la Haute-Savoie a cessé la construction d'EPHAD et favorise le maintien à domicile. Il pense qu'il faudrait donc repenser nos projets de logements sur la commune en intégrant *par exemple* quelques cellules médicalisées, ou une résidence intergénérationnelle et prévoir des services de proximité.

-

## **7) Police du Chemin du Biolley**

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur l'usage abusif par des véhicules motorisés du chemin de Sur Les Bois, au Biolley qui a engendré des pertes de céréales aux agriculteurs.

Monsieur Verney propose de rouvrir le chemin à l'intérieur du chemin pour éviter que les motos et quads n'abiment les cultures riveraines. Il signale toutefois que ce chemin débouche sur un chemin à Sillingy qui est interdit à la circulation à moteur.

La Police de l'Environnement est intervenue et a verbalisé les contrevenants. Il convient de prendre un arrêté communal pour interdire la circulation des engins à moteur, et redessiner le chemin conformément au cadastre.

#### - Travaux

### 8) Calendrier des projets communaux

Monsieur le Maire confirme à l'Assemblée qu'il n'est pas nécessaire dans l'immédiat de créer une 5ème classe à l'école. Les fonds qui avaient été prévus pour l'achat d'un algéco pourraient, pour partie, être utilisés pour l'achat de jeux pour la cour.

### 9) Aménagement du Chef-lieu

M. Le maire annonce la fin des travaux de la tranche 1. Monsieur Wurtz alerte sur la dangerosité de l'emplacement du passage piéton à l'endroit où 2 véhicules peuvent se croiser. Monsieur le Maire propose d'attendre le marquage au sol et la résine sur les trottoirs, d'observer et de faire une réunion sur le terrain avec Monsieur Lafont pour ajuster la signalétique. Les élus veulent attendre le marquage pour en rediscuter.

Les membres du Conseil réaffirment le calendrier prévisionnel des tranches : Entrée sud de Vaulx : 2018-2019.

#### Point sur l'avancement des travaux

### 10) Bâtiments communaux

Les Appels d'offres pour les bâtiments communaux (cabinet médical et local technique) devaient être déposés le 15 mai, le cabinet Didier architecture, maître d'œuvre, est en retard dans l'élaboration des dossiers. Il faut le relancer.

#### Travaux mairie :

Mme Marchand informe le conseil que les travaux de changements de fenêtres des appartements au dessus de la mairie seront faits lundi et mardi prochains. Pour ce qui concerne la salle du rez-de-chaussée de la mairie, seuls, restent les luminaires led à installer. Ce sera fait début juin.

Monsieur le Maire pense qu'il faut aussi effectuer des travaux dans le deuxième appartement de la mairie changement des fenêtres et peinture du plafond.

#### Abribus :

Le maçon a fait les dalles des abribus, reste celle des fonds de vaulx.

Madame Vendrasco attend un devis de l'entreprise Porcheron pour l'achat de candélabre solaire-

L'installation des abribus est prévue courant juillet.

#### - Questions diverses:

#### Travaux des commissions

Organisation de la fête des mères par le CCAS : rendez-vous est donné samedi 9 heures -

Marché communal : l'ouverture du marché sera assurée par Messieurs Girardy, Helf et Madame Vendrasco. L'école tiendra la buvette au bénéfice de la classe de mer. La fermeture du marché sera assurée par Messieurs Contat, Lafont, et Madame Marchand.

Date de la pose 1ère pierre du cabinet médical : elle sera fixée au prochain conseil municipal. Ce sera en septembre.

Cérémonie à la pierre du parachutage : La date est à confirmer en accord avec Monsieur Ramet. Un dépôt de gerbe sera effectué.

Dates des élections législatives : dimanche 11 et 18 juin 8h-18h

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a envoyé un courrier, dans le cadre de ses pouvoirs de police à et Mme MAILLET Romain en raison d'une morsure faite sur une voisine par leur chien

Prochain conseil vendredi 23 juin

Séance levée à 22 H 16

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS**

BOCQUET Christophe	
CADOUX Frédéric	
CONTAT Pascal	
FANTINI Cécile	
FAVRE Valérie	
GERELLI Alain	
GIRARDY Stéphane	

HELFF Philippe	
LAFONT Michael	
MARCHAND Chantal	
MESSINA Jonathan	
PARENT Marie-Claire	
VENDRASCO Isabelle	
VERNEY Cédric	
WURTZ François	